

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Technicien principal 2^{ème} classe
promotion interne

CONCOURS (1) Interne (1)

EXAMEN (1) Externe (1)
 (1) Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 15/04/2021

à NANCY

Epreuve de Rapport

Spécialité et/ou option : Métiers du spectacle
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadre réservé à
l'administration



PARTIE

A

LAISSER EN BLANC

ET

A

RABATTRE

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

En conclusion, plusieurs moyens techniques peuvent être déployés afin de filmer et diffuser les conseils municipaux et communautaires. Il restera à définir quel type de réunion seront organisées et comment en assurer la technique. Soit en présentiel et alors il faut déployer plusieurs caméras, régie, micros et techniciens, soit en visio-conférence où chaque élu se connecte directement depuis son ordinateur. La séance est alors gérable à distance et diffusée encore plus facilement. Dans les deux cas, la vie démocratique est visible par les citoyens.

Techniaggle,

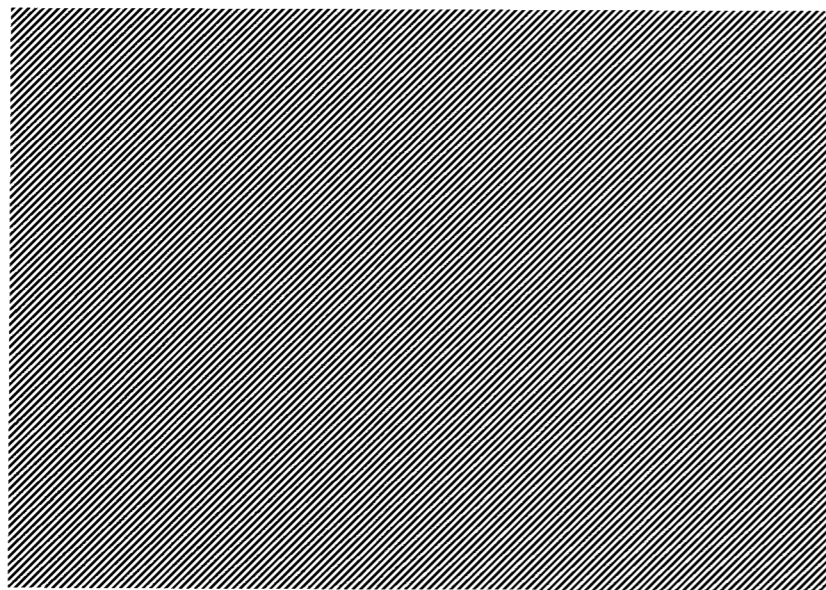
le 15 Avril 2021,

Rapport Technique
A l'attention de Monsieur le directeur général
des services Techniques

Objet: La captation et la diffusion des conseils municipaux et communautaires.

Depuis le début de la crise sanitaire, les instances délibérantes ont été obligées de trouver des solutions afin que la vie démocratique suive son cours. Les techniques audio-visuelles actuelles permettent de retransmettre les débats dans de bonnes conditions, tant au niveau son, qu'au niveau image.

Dans un premier temps, nous allons voir ce que permet la réglementation et quels moyens sont à déployer pour une retransmission parfaite. Dans un deuxième temps, nous étudierons quelles solutions techniques, humaines et organisationnelles seront les plus adaptées à l'agglomération de Techniaggle.



A/ La captation des conseils et leur retransmission

Dès lors que les réunions municipales et communautaires sont délocalisées, il faut filmer et diffuser les débats.

a/ La vie démocratique filmée

Il est bénéfique pour les instances d'avoir une plus grande visibilité pour les citoyens qui peuvent assister aux débats depuis leur fauteuil. Le Maire ou le président ne peut d'ailleurs pas interdire la captation de ces réunions. Cependant, il est préférable que la diffusion se fasse "en direct", sans montage afin de restituer la véridité du débat. Le direct permet des échanges entre élus plus courts, plus constructifs. Le procès verbal de séance garantit la légalité de la réunion. La vidéo, elle, ne le permet pas.

b/ Les moyens techniques

Afin de permettre une bonne captation, plusieurs matériels sont indispensables :

- chaque élu doit avoir un micro individuel placé devant lui -
- le Maire (ou le président) a, pour sa part, un micro "président" qui lui permet de "gérer" les prises de parole.

Pour l'image, plusieurs systèmes sont possibles -

- on peut disposer plusieurs caméras, manipulées par des techniciens, reliées à une régie où le réalisateur assemble les différents images
- ou peut également déployer une caméra à 360° qui est pilotable par l'internaute qui regarde la séance. C'est alors le citoyen lui-même qui choisit qui regarder. Ces deux systèmes peuvent être mixés.

La diffusion se fait le plus souvent sur YOUTUBE, FACEBOOK LIVE ou DAILYMOTION.

Le coût du système n'est pas très élevé. Il faut acheter une licence pour diffuser et le matériel vidéo.

B/ L'organisation des conseils itinérants.

a/ Les moyens à notre disposition

Le matériel audio-vidéo étant très cher et rapidement obsolète, il faudra demander à chaque commune qui reçoit, de lister le matériel disponible. La solution de la location est possible mais coûteuse à long terme. Le service de la DSI (Direction des Systèmes d'Information) devra être intégré à l'organisation des réunions afin de s'assurer du réseau informatique. En effet le débit internet doit être suffisant pour diffuser du contenu vidéo.

b/ Des solutions efficaces

Le matériel que nous devons mettre en œuvre pour chaque conseil doit être facilement transportable, par un nombre d'agent limité et d'une utilisation simple. Il faudra également former nos différents agents aux nouvelles techniques de l'audio-visuel. Des systèmes de visioconférence sont également très performants, et de libre droit, ce qui permettrait d'organiser les conseils "à domicile". Cela impliquerait moins de matériels, moins d'agents. Un seul "informaticien" pouvant gérer l'ensemble de la réunion à distance.